
EXCLUSIF—LE:LECOF:INDUSTRIE-SERVICES:TOURISME-TRANSPORT

: LESECHOS.FR

La SNCF n'acceptera plus les Chèques-Vacances papier à partir du 1er janvier

Plus de la moitié des Chèques-Vacances utilisés en gare sont aujourd'hui dématérialisés. Mais cette mesure pourrait bien compliquer la vie des nombreux bénéficiaires qui reçoivent encore leurs chèques sous format papier, la procédure pour les numériser étant payante.

Pour les 5 millions de Français bénéficiaires de Chèques-Vacances, les billets de train SNCF sont un bon moyen de les écouler. Mais désormais, cela va devenir plus compliqué pour ces ménages : le géant du rail tricolore n'acceptera plus les chèques en papier à partir du 1er janvier 2025.

Exit le carnet blanc et rouge dont on peine à arracher sans les déchirer les feuillets de 10, 20 ou 50 euros pour payer les trajets en famille au guichet de la gare. « Attention ! il va falloir penser à dématérialiser vos Chèques-Vacances maintenant », prévient, avec pédagogie, un agent de la SNCF en gare en cette première quinzaine de septembre.

Digitalisation

Pourquoi une telle décision ? « Nous observons depuis deux ou trois ans l'explosion de l'usage des Chèques-Vacances digitaux, une tendance très forte, explique la SNCF. Bien sûr, nous continuerons à accepter le paiement en chèques dématérialisés, et tous ceux qui ont des chèques papiers pourront les faire numériser. » SNCF Voyageurs n'a pas souhaité aller plus loin dans ses explications.

Dans les boutiques, d'après plusieurs agents consultés directement en gare, des affichettes seront installées à partir du mois de janvier pour signaler la mesure aux habitués de cette démarche. Mais aucune annonce officielle n'est prévue, pour l'heure, à ce sujet. « Les boutiques communiqueront auprès des clients au fur et à mesure », précise SNCF Voyageurs.

Lire aussi :

EXCLUSIF - Avantages salariaux et pouvoir d'achat : les salariés en quête de flexibilité
<https://www.lesechos.fr/idees-debats/leadership-management/exclusif-avantages-salariaux-et-pouvoir-dachat-les-salaries-en-quete-de-flexibilite-2117847>

N CHIFFRES - « Prime Macron », heures sup, titres-restaurants :

ces compléments de salaires qui plombent la Sécurité sociale
<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/prime-macron-heures-sup-tickets-restaurants-ces-complements-de-salaires-qui-creusent-le-deficit-de-la-securite-sociale-2097831>

Rien d'anormal, cela dit, selon l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), qui a le monopole sur cet avantage salarial. « Nos partenaires peuvent tout à fait décider de ne plus accepter les Chèques-Vacances classiques [en papier, NDLR]. Cela correspond souvent à leur stratégie de numérisation interne », note Simon Charles, directeur du développement marketing et digital à l'ANCV.

Parmi les grands acteurs qui travaillent avec l'ANCV, la SNCF n'est pas le premier à faire ce choix. Les concessionnaires d'autoroute demandent d'ores et déjà aux clients des chèques en version numérique pour payer le passage au péage.

A la SNCF, les chèques en papier représentent aujourd'hui 45 % des Chèques-Vacances utilisés par les voyageurs.

Simon Charles, directeur du marketing et du digital à l'ANCV

En pratique, les comités d'entreprise choisissent chaque année comment ils versent les Chèques-Vacances aux collaborateurs : sous forme de carnets papier, directement dématérialisés ou les deux. « Dans la majorité des cas, les entreprises laissent le choix aux salariés. Un quart d'entre elles ne prennent que des chèques Connect [numérique, NDLR], ajoute Simon Charles. A la SNCF, les chèques en papier représentent aujourd'hui 45 % des Chèques-Vacances utilisés par les voyageurs. » Une part encore très importante, donc, même si la tendance du numérique est en nette hausse, particulièrement pour le secteur des transports, confirme l'ANCV.

Nouvelles contraintes

Accepter les Chèques-Vacances en papier entraîne de fait des coûts supplémentaires en matière de logistique par rapport à un système entièrement numérisé. « Il s'agit d'économies de quelques centimes ! s'emporte François Delétraz, à la tête de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut). On ne sait plus ce que la SNCF va inventer pour contraindre les passagers. D'abord le prix des billets en hausse, puis les limites sur la quantité de bagages, maintenant les Chèques-Vacances... Le TGV n'est déjà plus un transport populaire du fait des prix, les Chèques-Vacances papiers étaient l'un des rares garde-fous du pouvoir d'achat. »

Selon lui, cette mesure est aussi un moyen de se défaire sur les régions, les guichets pour les TER - dont certains ne font plus partie du giron de la SNCF - continuant d'accepter les titres en papier. « Il va bientôt être impossible pour certains d'utiliser ces chèques en papier pour les transports, car dans certains départements ou régions, il n'y a même plus de guichet pour acheter ses billets de TER », dénonce-t-il.

Lire aussi :

CHRONIQUE - La parabole des bagages SNCF

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/la-parabole-des-bagages-sncf-2083780>

Des trains propres et à l'heure : la SNCF et la RATP peuvent-elles faire durer l'effet JO ?

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/des-trains-propres-et-a-lheure-la-sncf-et-la-ratp-peuvent-ils-faire-durer-leffet-jo-2117611>

Tous les salariés qui bénéficient de Chèques-Vacances en papier peuvent néanmoins les transformer en suivant une procédure spécifique. Le bénéficiaire doit s'inscrire sur le site de l'ANCV, envoyer ses carnets par courrier recommandé et déboursier un supplément de 10 euros pour la dématérialisation. Une opération payante, donc, et qui comporte sa part de risques, certains salariés témoignant s'être déjà fait voler leurs chèques au cours de l'envoi.

« Ce sont en effet des choses qui arrivent au cours de l'acheminement. Nous incitons les comités d'entreprise à donner le choix aux salariés ou à dématérialiser en amont les Chèques-Vacances pour éviter ce genre de souci et le coût supplémentaire pour le salarié », affirme l'ANCV. Pas question cependant pour l'agence de mettre fin au bon vieux système papier. « S'il y a une forte attente sur le paiement en ligne, nous conservons les titres classiques car, pour certains prestataires, c'est plus facile. Mais comme tout changement d'usage, il y a un temps d'adaptation des entreprises et d'acceptation des bénéficiaires », complète Simon Charles.

par Joséphine Boone

